

Avis de cotisation école J-A-Bélanger

Service de garde

Chers parents, voici votre avis de cotisation pour l'année 2024-2025.

Mois	Nbr de jours	9,50\$ par jr ? par jr après janvier	Date de dépôt
29 août au 27 septembre	20	190,00\$	1 versement de 95,00\$: Dépôt le 13 septembre 2 versements de 95,00\$: Dépôt le 27 septembre Payable avant le 27 septembre
30 septembre au 25 octobre	18	171,00\$	1 versement de 85,50\$: Dépôt le 11 octobre 2 versements de 85,85\$: Dépôt le 25 octobre Payable avant le 25 octobre
28 octobre au 29 novembre	23	218,50\$	1 versement 109,25 \$: Dépôt le 8 novembre 2 versements de 109,25\$: Dépôt le 22 novembre Payable avant le 22 novembre
2 décembre au 20 décembre	14	133,00\$	1 versement 66,50\$ 2 versements de 66,50\$: Dépôt le 13 décembre Payable avant le 13 décembre
6 janvier au 31 janvier	19	180,50\$	1 versement de 90,25\$: Dépôt le 10 janvier 2 versements de 90,25\$: Dépôt le 24 janvier Payable avant le 24 janvier
3 février au 28 février	19	180,50\$	1 versement de 90,25\$: Dépôt le 7 février 2 versements de 90,25\$: Dépôt le 21 février Payable avant le 21 février
3 mars au 28 mars	14	133,00\$	1versement de 66,50\$: Dépôt le 14 mars 2 versements de 66,50\$: Dépôt le 28 mars Payable avant le 28 mars
31 mars au 25 avril	17	161,50\$	1 versement de 80,75\$: Dépôt le 11 avril 2 versements de 80,75\$: Dépôt le 25 avril Payable avant le 25 avril
28 avril au 23 mai	18	171,00\$	1 versement de 85,500\$: Dépôt le 9 mai 2 versements de 85,500\$: Dépôt le 23 mai Payable avant le 23 mai
26 mai au 20 juin	19	180,50\$	1 versement de 90,25\$: Dépôt le 6 juin 2 versements de 90,25\$: Dépôt le 20 juin Payable avant le 20 juin

Le montant total pour l'année 2024-2025 est de : 1719,50\$

**Nouveau-Nouveau :**

Vous pouvez maintenant faire vos paiements par internet (voir feuille explicative), vous pouvez aussi payer par chèque et en argent.

- Un état de compte vous sera envoyé à chaque début de mois
- Vous avez la possibilité de faire un paiement total pour le mois, payer en deux versements. Notez que vous pouvez toujours donner un montant selon vos besoins.
- Veuillez svp, suivre les dates de paiement et les montants inscrits.
- Inscrire le nom de votre enfant au bas du chèque.
- Faire vos chèques au nom de CSSDHR
- Les fériées ne sont pas payables et non compris dans le tableau.
- Les journées pédagogiques, ne sont pas incluses dans ce tableau, le paiement devra se faire à part, lors de l'inscription ou sur votre prochain état de compte.
- S'il y a fermetures d'école durant l'année, les frais seront ajoutés à chaque fois et figureront sur votre prochain relevé ou ajustés en juin pour ceux qui ont fait des chèques port datés.
- Si vous avez plusieurs enfants, vous pouvez faire un chèque (bien inscrire le nom des enfants au bas du chèque). Si vous payer en argent, inscrire le nom de l'enfant et du payeur sur l'enveloppe.

Merci de votre collaboration



Patricia Lallemand,
Technicienne du service de garde
Sdg-059@cssdhr.gouv.qc.ca
450-359-6411 poste 5999